
COMMUNIQUE DE PRESSE

SAINTE-EULALIE
DEMONSTRATION DE POSE DE BALIVEAUX (PIQUETS NEIGE)

14 octobre 2019

Lundi 14 octobre, la direction des routes et des mobilités proposait une démonstration mécanisée de pose de baliveaux (piquets neige) sur le secteur de Saint-Eulalie en présence de Maurice Weiss, vice-président en charge des routes et des mobilités. En faisant l'acquisition de ce nouvel équipement, le Département a pris en compte l'avis de ses médecins de prévention qui soulignaient l'apparition de problèmes de santé spécifiques chez les agents amenés à poser plusieurs milliers de baliveaux de début septembre à mi-novembre.

La pose de baliveaux, ou piquets neige, consiste à implanter dans l'accotement de la route des jalons d'environ 2 m de haut (orange ou rouge) pour permettre aux conducteurs d'engins de déneigement et aux usagers de la route de se repérer lorsque la neige, les congères créées par un vent violent, ou encore le brouillard font leur apparition.

La sécurisation des itinéraires de déneigement du plateau ardéchois nécessite un travail important et coûteux en termes de santé au travail pour les agents du Département. En effet, jusque-là, la méthode employée pour la pose consistait à réaliser un trou à la barre à mine pesant près de 10 kg afin de pouvoir ensuite enfoncer le baliveau et à se déplacer à pied avec la barre jusqu'à l'emplacement suivant.

Un enjeu humain

Depuis plusieurs années, les médecins de prévention du Département ont constaté **l'apparition de troubles articulaires et musculo-squelettiques chez les agents amenés à poser environ 36 000 baliveaux** sur le bord des routes ardéchoises. Aussi, la direction des routes et des mobilités, en relation avec le service vie au travail, a engagé des réflexions afin de trouver des solutions alternatives pour protéger la santé de ses agents.

Du matériel testé

Découvert lors d'une démonstration fin 2016 (chez son distributeur en Suisse), la machine a été louée et testée durant 3 jours en 2017 par des agents de la direction des routes et des mobilités du Département. Installée sur un camion, cette machine possède 2 bras hydrauliques qui lui permettent de créer un trou dans l'accotement puis de poser le baliveau. Un dernier vérin se charge de comprimer le sol pour assurer une bonne tenue. Un seul opérateur dans le camion suffit pour exécuter l'opération. La prise en main de la machine est aisée et une seule commande déclenche la pose.

Cette machine permet la pose de 400 à 500 baliveaux par jour. Ce qui était posé en une journée peut désormais l'être en 1 heure.

A l'issue de ce test très concluant, le Département a procédé à l'acquisition du matériel pour un coût de 88 000 €.

A ce jour, une seule machine a été achetée et elle va permettre d'assurer la mise en place de 20 000 baliveaux sur les 10 semaines de campagne de pose. Les 16 000 restants continueront à être posés manuellement.

Comme l'a indiqué Maurice Weiss, vice-président en charge des routes et des mobilités, présent lors de cette démonstration : « Assurer la sécurité des usagers sur les routes départementales passe par une multitude d'opérations ; certaines nécessitent un engagement humain très important. Ce n'est pas forcément visible, ni connu des automobilistes qui au cours de leur trajet ne mesurent pas forcément les efforts consentis pour rendre l'itinéraire sûr et confortable. Que nous puissions grâce à une machine faciliter le travail des équipes des routes et leur permettre d'assurer le même niveau de sécurité avec des contraintes moins fortes sur leur santé est une vraie avancée. »

Cette démonstration était aussi ouverte aux services techniques des départements voisins, Drôme, Haute-Loire et Lozère, accueillis par Jérôme Dalverny conseiller départemental élu du canton.

Contact presse : Sandrine Barberino, Isabelle Seren, Corine Fontanarava – 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

